



Tulipe précoce

# « RUISSEAU DE LAVASSÈRE ET SON BASSIN VERSANT »

Site non prioritaire

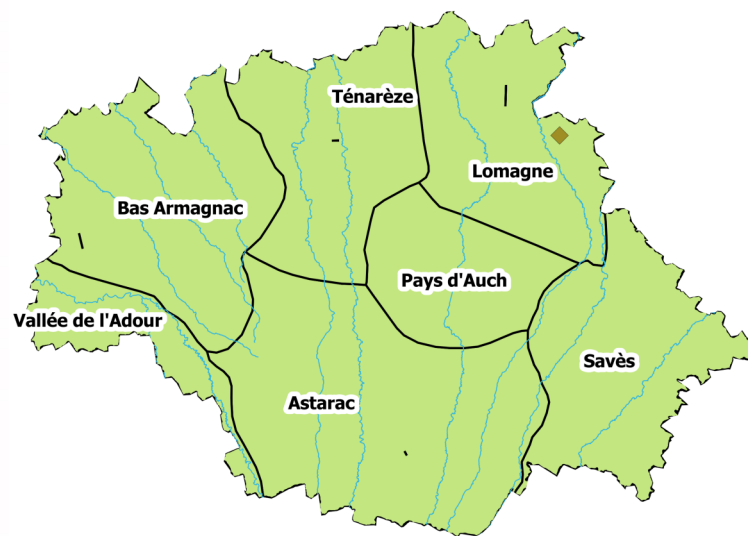
## Généralités

**Communes concernées :** Avezan, Casteiron, Gaudonville, Mauroux, Saint-Clar, Saint-Créac

**Superficie :** 424,16 hectares

**Milieus dominants :** milieux aquatiques courants, prairies/pelouses, boisements

**Statuts de protection et inventaires :** ZNIEFF I « Vallon de Lavassère et plateau de Mauroux »



## Description

Le site se localise sur un des rares territoires gersois où se développe un véritable réseau karstique (celui du lectourois).

Il englobe le bassin versant du Lavassère, cours d'eau karstique de Lomagne relativement bien préservé et qui présente par ailleurs une bonne diversité d'habitats aquatiques. Le cours d'eau est répertorié en réservoir biologique et a fait l'objet d'une extension du périmètre ENS à ce titre en 2017 pour intégrer l'ensemble de son linéaire. Le plateau présent aux alentours est entrecoupé de petites falaises calcaires donnant lieu à des pentes boisées.

Ces caractéristiques sont rares pour un cours d'eau gascon, qui abrite d'ailleurs l'Ecrevisse à pieds blancs, espèce témoin de la bonne qualité de l'eau.

En périphérie du site, sur le plateau, se retrouvent des parcelles agricoles extensives permettant l'accueil potentiel d'espèces végétales messicoles, dont notamment deux espèces de tulipes, ainsi que la Nigelle de France, espèces protégées.

## Contexte socio-économique

**Statut de propriété :** privé

**Gestionnaires :** privé, SYndicat de Gestion des Rivières Astarac Lomagne

**Usages :** agriculture, promenade, cueillette de champignons, pêche

**Aménagements présents :** aucun

## Intérêts écologiques et paysagers

### Faune remarquable :

Ecrevisse à pattes blanches

### Flore remarquable :

Espèces messicoles potentielles, dont Nigelle de France, Tulipe d'Agen, Tulipe précoce

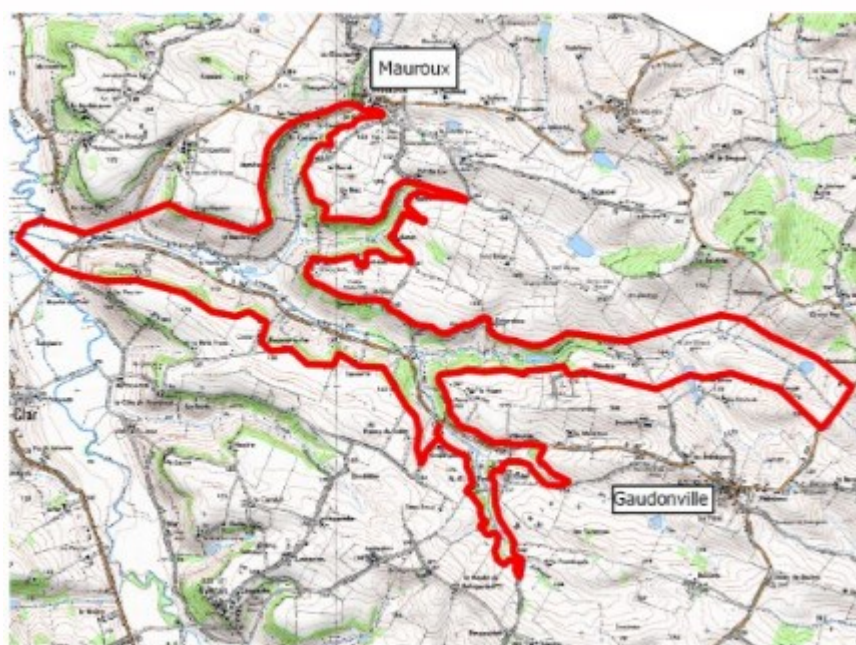
### Habitats remarquables :

Carpinon aquitain et Midi-Pyrénéen, faciès sans hêtre ; Culture extensive

### Éléments paysagers ou culturels remarquables :

/

Ecrevisse à  
Pattes blanches



## Menaces

Pollutions diffuses  
Eutrophisation  
Pratiques agricoles  
(fertilisation et pesticides)  
Étiages sévères

## Mesures de gestion

### Mesures déjà en place :

Classement en réservoir biologique

### Actions à envisager :

Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.)

Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles

Maintien de pratiques agricoles favorables à la qualité des eaux et aux plantes messicoles

Gestion des débits d'étiage

Faire le lien avec le technicien du SYGRAL

Amélioration des connaissances (espèces potentielles)